

**Session Plénière du 27 Juin 2019**

**RAPPORT N°19.03.02 DM1**

**Intervention de Michel CHASSIER**

Monsieur le Président, mes chers collègues,

*« Le résultat de l'exercice 2017 s'élève à 14,5 M€. C'est une bonne nouvelle qui doit nous permettre d'abonder la présente décision modificative. Elle est révélatrice de la bonne gestion de notre collectivité et de notre souci d'affecter nos ressources au plus près des besoins des habitants et des territoires. »*

C'était il y a un an.

*« Le résultat de l'exercice 2018 s'élève à 6,4 millions d'euros, compte tenu des restes à réaliser. C'est une bonne nouvelle qui doit nous permettre d'abonder la présente décision modificative. Elle est révélatrice de la bonne gestion de notre collectivité et de notre souci d'affecter nos ressources au plus près des besoins des habitants et des territoires. »*

La « bonne nouvelle », je viens de l'expliquer lors de l'examen du compte administratif, n'est en réalité qu'un mécanisme tout à fait ordinaire et prévisible dans le calendrier budgétaire.

Sauf que cette année le résultat reporté diminue fortement, de 8,1 millions d'euros, soit une baisse de 56%.

Cette diminution s'explique certes par un pilotage au plus près du recours à l'emprunt, beaucoup de collectivités agissent de même, mais nous avons vu au CA la difficulté de l'exercice, conditionné par des facteurs exogènes.

D'ailleurs ce moindre recours à l'emprunt est à nuancer avec un remboursement du capital de la dette qui diminue également de 3 M€.

Pour le reste cette DM1 porte sur un faible volume, avec au total un ajustement à la baisse sur les dépenses et les recettes.

La hausse des recettes de la CVAE, 6.9 millions d'euros par rapport au BP, vient après une diminution de 16 millions d'euros l'année précédente, et confirme l'évolution erratique de cette recette, que souligne également le CESER.

Autre ajustement important les fonds dits « européens » avec - 14,6 millions d'euros en recettes, alors que vous évoquiez au CA une montée en puissance, malgré un taux de réalisation en fonctionnement de 53%, le taux de couverture des autorisations d'engagement atteint 9,8 années, bien au-delà de la durée des programmes en cours.

Et même si ce taux atteint 90% en investissement, il n'en reste pas moins que le taux de couverture des autorisations de programme est de 9,5 années

Nous ne reviendrons pas sur l'absurdité d'un système qui consiste pour la France à contribuer au budget européen pour ensuite solliciter des subventions qui respectent scrupuleusement les objectifs fixés par Bruxelles, avec une complexité et une lourdeur administrative qui ne fait que rallonger les délais, en incluant bien sûr dans le processus ce qui est imputable à l'ASP.

Au final on voit des porteurs de projets renoncer parfois en raison de ces durées excessives avant d'obtenir ne serait-ce qu'un accord, sans parler des crédits.

Nous voyons aussi sur les Lycées un double phénomène :

- Pour la seconde année consécutive une diminution conséquence du volume des travaux engagés (-7,2 M€ )
- Une charge supplémentaire avec le numérique éducatif, avec 7 M€ réorientés vers cette politique. Nous avons toutefois quelques doutes sur la capacité d'engager ces crédits d'ici la fin de l'année.

En ce qui concerne le transport, la Région est obligée d'avancer 6,6 M€ pour l'atelier de maintenance d'Orléans en raison d'un calendrier que nous ne maîtrisons pas.

Nous sommes satisfaits par contre de voir inscrits les crédits de paiement pour l'aide exceptionnelle aux agriculteurs en raison de la sécheresse.

L'abondement des autorisations de programme pour les CAP filières matériel et appui technique avec au total 7 450 000 € va également dans le bon sens, en vue d'une gestion sur le long terme pour accompagner les agriculteurs.